

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
Mercredi 27 mai 2026**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1197	21	11 + 1 pouvoir	0	7

**Programme REVIVE : “Restoring coastal Economies through
Versatile Integrated Vegetal Ecosystems”**

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s’est réuni mercredi 27 mai 2026 à 15 heures à SAINT-LO, maison du département (salle Alexis de Tocqueville), en présentiel, sur convocation du 20 mai 2026.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance

Secrétaire de séance : M. Adrien LEBAILLY.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados (titulaires)

- M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
- M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne
- Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
- M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
- M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
- M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI titulaires :

- M. Benoit BITON, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- M. Pierre-Jean BLANCHET, communauté de communes Granville Terre et Mer
- M. Guy DUBOURG, communauté de communes de la Baie du Cotentin
- M. Adrien LEBAILLY, communauté de communes Granville Terre et Mer
- M. David LEGOUET, communauté d’agglomération le Cotentin, deuxième vice-président du SMEL

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados :

- Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
- M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
- M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin
- M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI :

- M. Arnaud CATHERINE, communauté d’agglomération le Cotentin
- M. Gilbert DOUCET, communauté d’agglomération le Cotentin (**POUVOIR à M. David LEGOUET**)
- M. Marc FEDINI, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche
- M. Thomas HELLEUX, communauté de communes Mont-Saint-Michel – Normandie
- M. Yann LEPETIT, communauté d’agglomération le Cotentin
- M. Louis TEYSSIER, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Programme REVIVE : “Restoring coastal Economies through Versatile Integrated Vegetal Ecosystems ”

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 27 mai 2026 présentant le programme REVIVE qui vise à mobiliser les professionnels de la mer normands (conchyliculteurs, pêcheurs) pour développer un nouveau métier d'algoculteur-récoltant, comme levier de diversification face aux pressions climatiques et économiques, par l'utilisation de techniques de production déjà testées (culture en bassin de *Palmaria palmata*, récolte sur poches ensemencées) ;

Considérant ce projet porté par la société ALGALLICA/MAGMA, avec les partenaires suivants :

- le Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA),
- l'association Normandie Filière Algues (NFA),
- le Comité Régional de Conchyliculture Normandie-Hauts de France (CRC),
- Synergie Mer et Littoral (le SMEL) ;
- ainsi qu'un panel de conchyliculteurs et pêcheurs ;

Considérant que ce projet s'articule autour de ces trois grands axes :

- Le nouveau métier d'algoculteur-récoltant : mobilisation et qualification des professionnels de la mer normands pour une diversification professionnelle ;
- Techniques de production : récolte sur poches en mer et culture en bassins de purification, comme deux modalités complémentaires ;
- Structuration de filière : modèles économiques de diversification, référentiel métier et cadre de réplication territoriale ;

Considérant que ce projet intègre une approche environnementale globale axée sur la bioremédiation des effluents conchylicoles, l'établissement d'un bilan carbone simplifié et le suivi de la biodiversité marine (microalgues, invertérés). Prévu sur deux années, ce projet débutera au second semestre 2026 et représente un coût de 1 497 000 € dont 240 000 € pour le SMEL avec une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet européen, BlueActionAA Community-Led Pilot Action Call (BAAC-01), soit un soutien financier sur 100 % des dépenses éligibles ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le partenariat du SMEL dans la réalisation du projet REVIVE ;
- autorise le président à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (devis, demande d'aide, conventions...).

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr